

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 NOVEMBRE 2020**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Présents** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY (sauf point 5.2), Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Linda RAULT, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

**Pouvoir** : Stéphanie HARS à Sébastien DIFRANCESCHO, Isabelle FIDALGO à Katia BAILLY, Virginie OBRINGER-SALMON à Anna MAZIER, Nathalie MARCHAND à Linda RAULT, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD.

**Secrétaire de Séance** : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt et le vendredi 27 Novembre 2020 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

**Conditions de tenue de la séance**

Madame le Maire rappelle, qu'au regard de l'épidémie, la convocation prévoyait que le Conseil se tiendrait en huis clos, mais avec une rediffusion en direct sur le Facebook de la Mairie.

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**1 – FINANCES – MARCHES PUBLICS**

**1.1 Admission en non-valeur**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADMET* en non-valeur la somme totale de 7 435,36 Euros, représentant un ensemble de titres de recettes qui n'ont pu être recouverts.

**1.2 Remboursement d'une facture d'énergie**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de REMBOURSER* à l'entreprise CITEOS le montant de 143,98 €, correspondant à une facture d'énergie.

### **1.3 Décision modificative n°2 du budget principal**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°2 au budget principal 2020, dont l'équilibre s'établit ainsi :*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Chapitre 011		Chapitre 73	2 527,00
Chapitre 023	- 50 243,00	Chapitre 74	3 230,00
Chapitre 042	27 900,00	Chapitre 013	1 500,00
Chapitre 65	29 600,00		
<b>TOTAL</b>	<b>7 257,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 257,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Chapitre 16	7 881,00		-
Chapitre 21	327 076,00	Chapitre 021	- 50 243,00
Chapitre 27	10 000,00	Chapitre 13	367 300,00
		Chapitre 040	27 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>344 957,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>344 957,00</b>

### **1.4 Décision modificative n°1 budget annexe du camping**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 au budget annexe du camping 2020, qui s'équilibre comme ci-dessous :*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Chapitre 011	27 160,11	Chapitre 70	26 900,00
Chapitre 002	-260,11		
<b>TOTAL</b>	<b>26 900,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 900,00</b>

### **1.5 Vote d'une subvention complémentaire au budget annexe du camping**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE une subvention d'équilibre complémentaire pour l'exercice 2020 de 26 900 € au budget annexe du camping.*

### **1.6 Demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du Volet 3 pour 2021 : Aménagement de voirie rue de Beauvais – Tranche optionnelle n°1 phase 2**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet de travaux de sécurisation et d'aménagement de voirie rue de Beauvais (phase 2) pour 2021 :*

Dépenses €	H.T.	T.T.C.	Recettes €	H.T.
Travaux	353 639,54 €	424 367,44 €	Département	212 183,00 €
			Autofinancement	141 456,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>353 639,54 €</b>	<b>424 367,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>353 639,54 €</b>

Et **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du Volet 3 pour 2021.

### **1.7 Demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre du Volet 3 pour 2021 : PAVE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet ci-dessous :*

Le plan de financement est ainsi établi :

Dépenses €	H.T.	T.T.C.	Recettes €	H.T.
Travaux	41 653,00 €	49 983,60 €	Département	10 413,00 €
			Autofinancement	31 240,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 653,00 €</b>	<b>49 983,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 653,00 €</b>

**SOLLICITE** le soutien financier du Département du Loiret au titre du volet 3 et **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département.

### **1.8 Produits des amendes de police et redevance des mines sur le pétrole : Aménagement d'un parking à la gare**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE* le projet d'aménagement d'un parking à la gare de La Ferté Saint-Aubin pour un montant de 65 682,70 € H. T, ainsi que le plan de financement ci-après :

<b>DEPENSES</b>	<b>H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>H.T.</b>
TRAVAUX	65 682,70 €	CREDITS D'ETAT (50 %)	32 841,00 €
M.O	0,00 €	AUTOFINANCEMENT (50 %)	32 841,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 682,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 682,70 €</b>

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à **SOLLICITER** une subvention de 32 841 €, représentant 50 % du montant du projet d'aménagement d'un parking à la gare.

### **1.9 Modification en cours d'exécution n°1 au marché 2019021-Gestion globale de l'éclairage public pour le groupement de commande de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Jouy-le-Potier et la CCPS**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE* Madame le Maire, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 au marché 2019021, pour la gestion globale de l'éclairage public pour le groupement de commande de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Jouy-le-Potier et la CCPS.

A l'échelle du marché global, toutes collectivités comprises, le montant en plus-value s'élève à 19 094,12 € H.T. soit 22 912,94 € T.T.C. représentant 1,87 % du montant initial.

## **2 – EDUCATION**

### **2.1 Participation financière aux classes de découvertes**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACTE* les projets de classes de découvertes retenus par la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire comme ci-dessous :

<b>Nom de l'Ecole</b>	<b>Nom de(s) enseignant(s)</b>	<b>Lieu du séjour</b>	<b>Nbre jours</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Coût total du séjour</b>	<b>Participation des familles</b>	<b>Participation de la ville</b>
<b>Maternelle Mireille Prieur</b>	Mmes Rolland, Agoutin et Hebert	Ingrannes (Loiret) Option Arts Plastiques	5	28 GS	6 580,00 €	3 654,25 €	<b>2 925,75 €</b>
<b>Maternelle Sablons</b>	Mme Haudebourg	Ingrannes (Loiret) option Arts Visuels	5	25 GS	5 875,00 €	3 207,75 €	<b>2 667,25 €</b>
<b>Elémentaire du Centre</b>	Mme Ozan	Penestin (Morbihan) Option voile	8	27 CE2	12 015,00 €	6 986,50 €	<b>5 028,50 €</b>
<b>Elémentaire Chêneries</b>	Mme Lefort-Joblin	Penestin (Morbihan) Option voile	8	26 CE1/CE2	11 570,00 €	6 474,75 €	<b>5 095,25 €</b>
				<b>Total</b>	<b>36 040,00 €</b>	<b>20 323,25 €</b>	<b>15 716,75 €</b>

### 3 – CULTURE – TOURISME – VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

#### 3.1 Convention de transfert de gestion de l'Office de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention de transfert de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à la signer.

La convention précise les conséquences du transfert pour :

- Le personnel
- Les biens acquis par l'association pour la gestion de l'Office
- L'association qui demeure avec un objet renouvelé : mise à disposition de locaux (notamment un local appartenant à la commune de La Ferté Saint-Aubin)

Le transfert de gestion de l'Office de tourisme située à La Ferté Saint-Aubin, à la Communauté de communes des Portes de Sologne, en régie directe, sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### 3.2 Fixation des tarifs pour la saison culturelle 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs de la saison culturelle 2021 comme suit :

Date 2021	Horaire	Evènement	Tarif plein HT	Tarif réduit HT	Tarif plein TTC 5,5%	Tarif réduit TTC 5,5%	Ajouté la commission du prestataire Weezevent 0,99€ payé par le spectateur
25/03	20h30	Audrey et les Faces B	15,17€	10,44€	16,01€	11,01€	12 et 17€
26/03	20h30	Sarah LENKA Quintet	15,17€	10,44€	16,01€	11,01€	12 et 17€
27/03	20h30 21h15	Ladybird The Glossy Sisters	15,17€	10,44€	16,01€	11,01€	12 et 17€
25 au 27/03	PASS 3 jours	Abonnement Jours de Jazz / 3 jours	30,34€	néant	32,01€	néant	33€
28/05	20h30	Slan Irish Dance Celtique	18,97€	14,23€	20,01€	15,01€	16 et 21€
15/10	20h30	Grossomodo	4,75€	néant	5,01€	néant	6€

Les tarifs réduits seront appliqués, pour les spectacles :

Personne recevant l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), groupe à partir de 10 personnes, étudiant de moins de 16 ans, chômeurs, RSA

La gratuité sera appliquée comme suit :\*

**Enfants de moins de 12 ans** : gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte, pour Le festival « Jours de Jazz », pour 2 enfants maximum.

#### **Culture du cœur :**

Culture du Cœur assure la promotion de l'insertion en faveur des plus démunis par l'accès à la culture : quota de 5 places gratuites par manifestation.

#### **Jeunes possédant le Pass Courtille**

Ce Pass destiné aux jeunes accueillis à la Maison des jeunes La Courtille comporte une entrée gratuite pour un spectacle de la saison culturelle et des tarifs réduits pour tous les autres spectacles.

A titre d'information, plusieurs spectacles et manifestations de la saison 2021 seront proposés gratuitement :



## Spectacles jeune public gratuits

- Le 14 février 2021 à 14h30 à l'EMS: Spectacle « **Pinocchio** » par la Compagnie Mariska
  - Le 21 avril 2021 (3 séances) à l'EMS : **Le Cosmorium** par la FRMJC dans le cadre du PACT et en partenariat avec ERDF / Enedis
  - Le 13 octobre 2021 à 14h30 à l'EMS : « **Le trésor de Barbabouche** » par la Compagnie Ouf
  - Le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 14h30 à l'EMS : spectacle « **Peter Pan** » par le théâtre de la Clarté
- Le spectacle « il était une fois » prévu le 4 novembre 2020 doit être reprogrammé sur la saison 2021*
- 3<sup>ème</sup> semaine de mars 2021 à la bibliothèque et la Maison de la musique : « **Récrée Jazz** » pour les élèves de cycles 2 et 3, histoire du jazz avec ateliers interactifs et mini concert avec CEMMA

## Spectacles tout public gratuits

- le 22 mai 2021 à 20h30 à l'EMS : représentation de l'atelier théâtre « **Les Dékalés** »
- Le 18 septembre 2021 à 20h30 à la Maison de la Musique : **Concert Ensemble Douce Mémoire**

### **3.3 Fixation des tarifs de 2021 de l'atelier communal**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RECONDUIT* l'atelier théâtre municipal pour l'année 2021 au même tarif que la Saison 2020.

Cet atelier est financé en partie par les adhésions des participants et la subvention PACT de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 40% du coût des séances d'enseignement.

Ces tarifs sont applicables du mois d'octobre au mois de juin, soit une amplitude de 9 mois.

Fertésiens	Tarif mensuels 2020	Proposition tarifs mensuels 2021
Adultes	25,50 €	25,50 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	18,50 €	18,50 €
Moins de 16 ans	18,50 €	18,50 €
Hors Commune	Tarif mensuels 2020	Proposition tarifs mensuels 2021
Adultes	39 €	39 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	35 €	35 €
Moins de 16 ans	35 €	35 €

### **3.4 Demande de subvention au Conseil Départemental pour le festival « Jours de jazz » 2021**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE* le Conseil Départemental pour obtenir une subvention en vue du financement du festival « Jour de jazz » 2021.

### **3.5 Demande de subvention au Conseil Régional pour la saison 2021**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE* Madame le Maire, ou son représentant, à demander une subvention au Conseil Régional pour la saison culturelle 2021 et à signer les pièces afférentes.

### **3.6 Participation au Festival de Sully 2021 – Convention avec le Conseil Départemental**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE D'ACCUEILLIR* le festival de Sully et *AUTORISE* Madame le Maire à signer la convention d'organisation avec le Groupement Paroissial des Rives du Cosson en charge de l'église Saint-Michel pour la participation aux frais pour l'utilisation de l'église lors du Festival de Sully 2021.

## 4 - TRAVAUX

### **4.1 Règlement pour expérimenter la végétalisation en pieds de mur**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD), pour approuver le règlement de végétalisation des pieds de mur jusqu'au 31 décembre 2022.

#### **4.2 Convention avec le Conseil départemental du Loiret relative à la réalisation d'un diagnostic de sécurité et de préconisations d'aménagement sur la RD61 en agglomération**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE* Madame le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires, avec le Conseil Départemental pour la réalisation de ce diagnostic.

### **5 – URBANISME**

#### **5.1 Demande d'intervention de l'EPFLi sur l'acquisition de locaux comprenant une ancienne surface commerciale (traiteur)**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, HABILITE* Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de reconquête du centre-ville.

**AUTORISE** le représentant de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous documents,

**HABILITE** l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition de tout ou partie des biens ci-dessus désignés,

**PRÉCISE** qu'une nouvelle délibération devra permettre d'approuver les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France et d'autoriser le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France,

**APPROUVE**, d'une façon générale, les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération.

#### **5.2 Demande d'intervention de l'EPFLi sur un projet d'acquisition de deux parcelles au lieu-dit Frémillon en entrée de ville**

**20h21 : Katia BAILLY et Linda RAULT s'absentent.**

**20h23 : retour de Linda RAULT**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS* (Gabrielle BRÉMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD),

**HABILITE** madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France), nécessitant l'acquisition des biens composant un terrain non bâti situé lieu-dit Frémillon :

- AO 659 sis lieu-dit Frémillon d'une superficie de 20.819 m<sup>2</sup>,
- AO 653 sis lieu-dit Frémillon d'une superficie de 433 m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** le représentant de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous documents,

**HABILITE** l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition de tout ou partie des biens ci-dessus désignés,

**PRÉCISE** qu'une nouvelle délibération devra permettre d'approuver les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France et d'autoriser le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France,

**APPROUVER** d'une façon générale, les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération.

## 6 – ECONOMIE, COMMERCE

### **6.1 Motion en faveur de la réouverture des commerces de proximité**

20h30 : Retour de Katia BAILLY

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DEMANDE* au Gouvernement de ne plus imposer de fermeture partielle de nos commerces de proximité, essentiels pour la vitalité de nos territoires, qui naturellement peuvent s'engager à l'application rigoureuse des mesures barrières.

### **6.2 Demande d'autorisation d'ouverture dominicale pour les commerces de détail alimentaires pour 2021**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET* un avis défavorable à l'ouverture le dimanche des commerces de détail alimentaires.

## 7- QUESTION ÉCRITE

### **Question écrite de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY, portant sur la réouverture des accès de L'espace sportif de la Ferté Saint Aubin.**

Texte de son intervention et réponse de Madame le Maire dans le procès-verbal.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie le Conseil et clôt la séance à 20 h 55.

La Ferté St-Aubin, le 30 novembre 2020

Le Maire  
Constance de Pélichy

